



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM202393-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-093 : PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Monsieur Adrien Baron, adjoint aux Finances, rappelle l'obligation pour les communes et leurs établissements publics de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget communal.

Monsieur l'adjoint aux Finances présente le rapport annexé pour les orientations budgétaires pour 2024 à l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-10-4,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget 2024,

À l'issue de cette présentation, Madame le Maire propose au Conseil

- **DE PRENDRE ACTE** que le débat consécutif à la présentation du rapport d'orientation budgétaire sur le budget de la Commune de Cugand, ci-annexé, a eu lieu avant le vote du budget primitif 2024, qui interviendra en février prochain conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

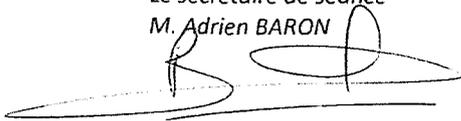
Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu sur la base d'un rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND



Cugand

République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-202394DM1-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-094 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES CHAUNIERES »
2023 – COMMUNE DE CUGAND

Le vote du budget primitif du budget annexe « Lotissement des Chaunières » 2023 étant intervenu le 2 février 2023, il est proposé :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1-2023 afin de prendre en compte les ajustements des stocks en fonction des ventes réalisées, comme indiqué ci-dessous,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-71256-01 : Vente ou des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
R-7015-01 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3565-01 : Terrains aménagés	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-15441-01 : Opérations afférentes à l'emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	33 000,00 €
Total Général		33 000,00 €		33 000,00 €

➤ Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

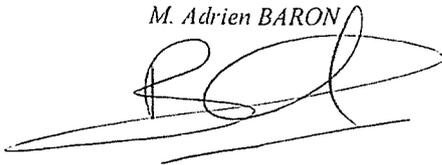
Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

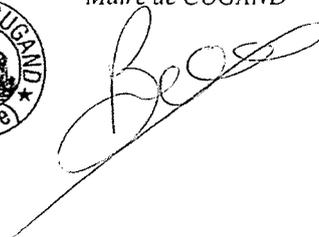
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance
 M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU
 Maire de CUGAND



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le *SLOW*
ID : 085-218500767-20231221-2023095DM1-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUCHEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Héléne LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-095 : DECISION MODIFICATIVE N°2023-1 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA PALAIRE » COMMUNE DE CUGAND

Le vote du budget primitif du budget annexe Lotissement « La Palaise » 2023 étant intervenu le 2 février 2023, il est proposé :

- **D'ADOPTER** une décision modificative n°1 afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au transfert de l'excédent du budget annexe « Lotissement de la Palaise » au budget général de la commune, comme indiqué ci-dessous,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-2023095DM1-BF

85076	MAIRIE DE CUGAND	DM n°1 2023
Code INSEE	Lotissement La Palaise - Cugand - 15302	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REVERSEMENT EXCEDENT BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0,00 €	5 644,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 644,97 €	0,00 €	0,00 €
R-75883 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 844,97 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 844,97 €
Total FONCTIONNEMENT	3 800,00 €	5 644,97 €	0,00 €	1 844,97 €
Total Général		1 844,97 €		1 844,97 €

➤ Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 21 décembre 2023

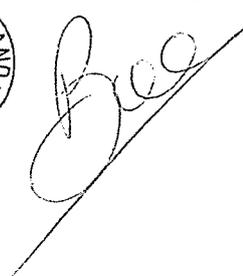
Le secrétaire de séance

M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND



Cugand

République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoints.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-096 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA PALAIRE » AU 31 DECEMBRE 2023
SUITE AU TRANSFERT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur Adrien Baron, adjoint aux Finances, rappelle au Conseil municipal que le budget annexe "Lotissement de la Palaire" a été ouvert par délibération en date du 29 janvier 2015 afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Le décompte détaillé du Budget Annexe « Lotissement de la Palaire » 2023 présente un solde excédentaire de 80 644,97 €.

Compte tenu de la fin des travaux et que l'ensemble des lots ont été vendus, ce budget ne présente plus de mouvement et il doit être clôturé au 31 décembre 2023.

En vertu des articles L 1612-7 et L 2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre à Monsieur le comptable assignataire de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de transférer l'excédent du budget annexe du « Lotissement de la Palaire » d'un montant de 80 644,97€, au budget principal de la commune de Cugand au 31 décembre 2023.

Cet excédent du budget principal sera ensuite réaffecté au budget annexe « réserves Foncières »

➤ Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- DE VERSER l'excédent du budget annexe « Lotissement de la Palaise » soit 80 644,97 € au budget principal de la commune 2023,
- DE CLOTURER le budget annexe « Lotissement de la Palaise » au 31 décembre 2023,
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,
- DE DONNER pouvoir à Madame le maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

➤ Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-097 : EXCEDENT DU LOTISSEMENT DE LA PALAIRE VERSE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET TRANSFERE AU BUDGET ANNEXE « RESERVES FONCIERES » - EXERCICE 2023

Monsieur Adrien Baron, adjoint aux Finances, rappelle au Conseil municipal que le transfert des terrains du budget annexe « Réserves Foncières » au budget annexe « Lotissement de la Palaire » a été effectué en 2016. L'estimation de la valeur des terrains a été réalisée en tenant compte de plusieurs paramètres connus et inconnus (hausse des taux, valeur des terrains sur le marché). Les prix de vente des terrains ont été fixés fin 2017 et les premières ventes des lots ont débuté en août 2018.

Dans le budget annexe « Réserves foncières » figure deux emprunts pour permettent l'acquisition de terrains qui sont ensuite vendus lors de la création de budget de lotissement. Un emprunt du budget « réserves foncières » est à taux variable et l'autre à un taux fixe.

Afin de prendre en compte, le décalage de prix et la montée des taux, il convient de réaffecter l'excédent reçu sur le budget principal de la commune à la clôture du Budget annexe « Lotissement de la Palaire » au budget annexe « Réserves foncières ».

Pour rappel, l'excédent du budget annexe « Lotissement de la Palaire » à sa clôture en 2023 est de 80 644,97€ et correspond à environ 4% du coût du lotissement (1 984 525.76€), les premières ventes ont été réalisées en 2019 et se sont terminées fin 2020.

➤ Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- DE REVERSER l'excédent du « Lotissement de la Palaise » constaté sur le budget principal de la commune de 80 644,97 € au budget annexe « Réserves Foncières » 2023,
- DE DONNER pouvoir à Madame le maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

➤ Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

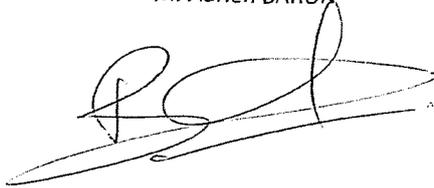
Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

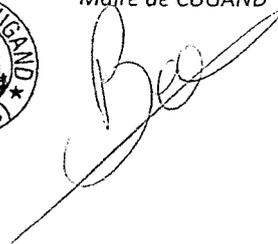
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM202398-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-098 : CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – TERRES DE MONTAIGU, LE CIAS ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE - RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ACQUISITION DE SYSTEMES D'IMPRESSIONS INFORMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Madame le Maire informe l'assemblée que les marchés portant sur l'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et de l'exécution de prestations associées pilotés par la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique de Terres de Montaigu, arrivent à échéance fin mai 2024.

Par conséquent, Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

Les matériels fournis permettront le renouvellement et l'évolution du parc des systèmes d'impressions des différentes entités, en conservant le dispositif d'acquisition du matériel.

Les prestations annexes à l'acquisition du matériel demandées au
suivantes :

- Fourniture du matériel,
- Installation du matériel sur les sites,
- Connexion du logiciel au réseau (tests),
- Formation des utilisateurs,
- Maintenance préventive et curative comprenant la fourniture et la livraison des consommables tels que les cartouches d'encre, agrafes, ...),
- Fourniture de logiciel de supervision.

Les titulaires auront également à leur charge l'enlèvement des anciens matériels.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement.

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à exécuter, la procédure de consultation sera lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), car supérieure au seuil de 221.000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération,

Vu les crédits inscrits au budget,

➤ **Il est proposé au Conseil municipal**

- **DE VALIDER** la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire,
- **DE VALIDER** le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- **D'APPROUVER** les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- *Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :*

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

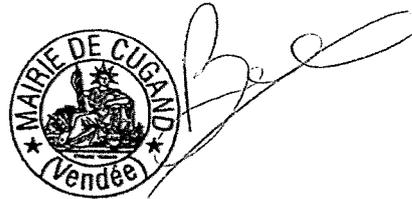
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le



ID : 085-218500767-20231221-DCM202398-DE



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le 5 10
ID : 085-218500767-20231221-DCM202399-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-099 : DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE JEAN MOULIN ET DU DEPLACEMENT DE L'ARRET DE BUS

Monsieur Frédéric Lecomte, adjoint aux travaux, expose aux membres du conseil le projet d'aménagement de la « Rue Jean Moulin » et du déplacement de l'arrêt de bus.

Afin de sécuriser l'accès à l'accueil périscolaire, aux écoles publiques et privées et à la médiathèque, des travaux vont être réalisés « Rue Jean Moulin ».

Les travaux consisteront en la création d'un cheminement pour les piétons et les cyclistes, en la modification des réseaux d'eaux et de la voirie, et au déplacement de l'arrêt de bus. Un marché public devra être lancé pour débiter les travaux en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant
Estimation des Travaux	600 000 €	Etat – DETR 2019	89 250 €
		Etat – DETR 2024	150 000 €
		Etat – Fonds Vert	140 750 €
		Département 20 % Aménagement Habitat des communes	100 000 €
		Autofinancement 20 %	120 000 €
Total dépenses	600 000,00 €	Total Recettes	600 000.00 €

- *Il est proposé au Conseil municipal*
- DE DONNER un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet,
 - D'ADOPTER le plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessus,
 - D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter toutes les subventions qui pourront être allouées pour ce projet auprès des différents partenaires institutionnels,
 - D'AUTORISER Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.
- *Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :*

<u>Nombre de Votants</u>	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

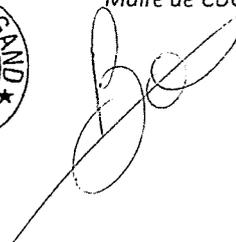
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
 M. Adrien BARON*




*Mme Cécile BARREAU
 Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM2023100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-100 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Madame le maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser).

Le budget 2024 devant être voté en février prochain, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 484 806,75 €, selon la répartition suivante :

Chapitre	Crédits ouverts 2023 (hors restes à réaliser)	Ouverture anticipée des crédits pour 2024 (1/4)
20 – Immobilisations incorporelles		
204 – Subventions d'équipements versées		
21 – Immobilisations corporelles		
23 – Immobilisations en-cours		
Opération 14	98 600 €	24 650 €
Opération 15	20 000 €	5 000 €
Opération 19	120 600 €	30 150 €
Opération 20	50 000 €	12 500 €
Opération 22	69 000 €	17 250 €
Opération 26	18 000 €	4 500 €
Opération 29	23 800 €	5 950 €
Opération 30	1 010 000 €	252 500 €
Opération 32	17 000 €	4 250 €
Opération 33	57 700 €	14 425 €
Opération 42	46 300 €	11 575 €
Opération 46	32 000 €	8 000 €
Opération 47	120 900 €	30 225 €
Opération 53	5 000 €	1 250 €
Opération 56	19 100 €	4 775 €
Opération 59	5 600 €	1 400 €
Opération 60	7 127 €	1 781,75 €
Opération 63	212 000 €	53 000 €
Opération 64	6 500 €	1 625 €
Total	1 939 227 €	484 806,75 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et son article 37,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation du budget 2024 pour faire face aux dépenses à engager, liquider et mandater,

➤ **Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, comme proposé,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

➤ **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote :**

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	21

Il en est ainsi décidé à la majorité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance

M. Adrien BARON




A Cugand, le 21 décembre 2023

Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le *SLOW*
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-101 : AVIS SUR LES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS POUR LES COMMERCE AUTOMOBILES - ANNÉE 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Maire peut sous certaines conditions autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an au lieu de 5 selon l'article 250 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi N° 2015-990 du 6 août 2015).

Pour cela, le Maire doit solliciter préalablement l'avis du Conseil municipal et arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Désormais, l'article L.3132-26 du Code du Travail précise que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre.

La législation maintient également la consultation des organisations patronales et syndicales en application de l'article R.3132-21 du Code de Travail.

Madame le Maire rappelle enfin que la dérogation a un caractère collectif et bénéficie ainsi à l'ensemble des commerçants pratiquant la même activité dans les communes. Il est donc possible de prendre des arrêtés différents selon les catégories d'établissements.

Il est précisé en outre que les arrêtés seraient pris par Madame le Maire des organisations syndicales.

Un concessionnaire automobile a fait une demande d'ouverture pour un dimanche pour l'année 2024, le dimanche 6 octobre 2024.

Vu la loi N° 20156990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment l'article 250.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26 et L.3132-27 et R.3132-21,

Vu la demande formulée par la concession automobile,

Vu l'avis du MEDEF de Vendée en date du 9 novembre 2023,

Vu l'avis de la CFDT 85 en date du 15 novembre 2023,

Vu l'avis de la CCI VENDÉE en date du 17 novembre 2023

Considérant que la dérogation a un caractère collectif et bénéficie ainsi à l'ensemble des commerçants pratiquant la même activité dans la commune.

➤ Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- **DE DONNER** un avis favorable pour accorder une dérogation au repos dominical des salariés pour la concession automobile pour **le dimanche 6 octobre 2024**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

➤ *Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :*

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	1
Voix « Pour »	21

Il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance

M. Adrien BARON



A Cugand, le 21 décembre 2023

Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND






République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le *SLOW*
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-102 – AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022 DE VENDEE EAU

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

À ce titre, Vendée-Eau a présenté ce rapport en comité syndical le 21 septembre 2023. Ce document permet l'information des usagers sur le fonctionnement et l'organisation des services.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante les données relatives à la commune figurant dans le rapport produit par Vendée Eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-5 et D2224-5,
Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 du CGCT,
Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,
Vu le rapport,

➤ **Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport tel qu'il a été présenté, celui-ci étant à la libre disposition du public.

- Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le *S L O W*
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoints.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-103 – AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE TERRES DE MONTAIGU

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

À ce titre, la Communauté d'agglomération de Terres de Montaignu a transmis à la commune le rapport relatif à son activité au titre du RPQS (prix et à la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés) pour 2022

Ce document permet l'information des usagers sur le fonctionnement et l'organisation des services.

➤ Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport 2022 du prix et de la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés de Terres de Montaignu tel qu'il a été présenté.

- Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

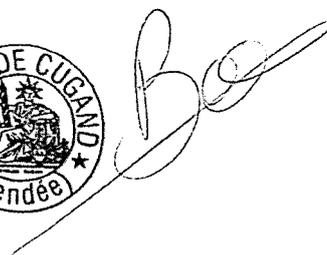
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le 5 10
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-104 – AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS 2022 DE TERRES DE MONTAIGU

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

À ce titre, la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu a transmis à la commune le rapport relatif à son activité au titre du Service Public d'Assainissement Collectif pour 2022.

Ce document permet l'information des usagers sur le fonctionnement et l'organisation des services.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM2023104-DE

➤ **Madame le Maire propose au Conseil M**

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport 2022 du prix et de la qualité du service public d'assainissement collectifs de Terres de Montaigu tel qu'il a été présenté,

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-105 – AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SPANC 2022 DE TERRES DE MONTAIGU

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

À ce titre, la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu a transmis à la commune le rapport relatif à son activité au titre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour 2022.

Ce document permet l'information des usagers sur le fonctionnement et l'organisation des services.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM2023105-DE

➤ **Madame le Maire propose au Conseil M**

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport 2022 du prix et de la qualité du service public d'assainissement non collectifs de Terres de Montaigu tel qu'il a été présenté,

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

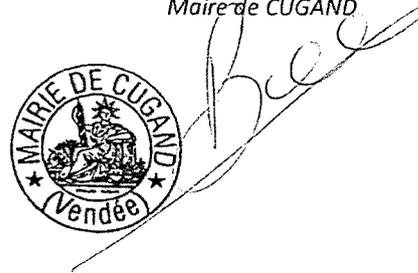
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-106 : CONVENTION ENTRE COMMUNAUTE AGGLOMERATION TERRES DE MONTAIGU - ARS – CAF - PLAN FAMILLES ET SANTE 2023-2027

Madame Laurence Grondin, adjointe en charge des affaires sociales, expose que le Plan Familles et Santé est le plan guide de Terres de Montaigu encadrant les politiques dans les champs de la santé et de la famille. Le Conseil d'agglomération, dans sa séance du 26 septembre 2022, a choisi de construire une stratégie globale dans ces domaines en regroupant deux contrats, d'une part, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autre part, le Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé. La création d'un plan unique permet de mieux travailler des actions transversales aux deux contrats, et surtout de développer une approche par public et par parcours de vie. Le Plan Familles et Santé 2023-2027 (appelé Plan Local Unique Santé et Social par les autorités financeuses) s'inscrit pleinement dans la continuité du Plan Jeunesse et Familles 2019-2022 et du Contrat Local de Santé 2017-2022.

Le Plan Familles et Santé établit une stratégie et des actions à mettre en œuvre, basé sur un diagnostic préalablement réalisé. Ce diagnostic, travaillé pendant un an, a recueilli de nombreuses données, quantitatives et qualitatives grâce à diverses méthodes. En complément de l'analyse de données statistiques élaborée en 2021 (analyse des besoins sociaux), une large concertation a été déployée : un questionnaire à destination des habitants pour mieux comprendre leurs habitudes de vie et leurs besoins, et des enquêtes et entretiens ciblés avec les acteurs du territoire pour mieux identifier les enjeux et les réponses à développer.

Le plan d'actions comprend 37 fiches actions cadres déclinées en 1 permettent d'appréhender globalement et de manière transversale les besoins de chaque public. Il agrège de nouvelles actions ainsi que des actions déjà validées dans le cadre d'autres politiques publiques de la collectivité. Ce plan d'actions a été approuvé par le Conseil d'agglomération dans sa séance du 13 novembre 2023. Ce contrat doit faire l'objet d'une signature conjointe entre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Terres de Montaigu et les communes du territoire.

Vu le rapport du Plan Familles et Santé présentant le diagnostic et le plan d'actions joint à la présente délibération ;

Vu la convention « Plan Local Unique Santé Social » entre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Terres de Montaigu et les communes du territoire, jointe à la présente délibération ;

➤ Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame le maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et la communauté d'agglomération, le Plan Local Unique Santé Social appelé Plan Familles et Santé par la communauté d'agglomération.

➤ Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le **Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

**2023-107 : CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE LA PRESTATION PAIE ASSUREE
PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE –
PAIE DEMATERIALISATION**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la convention, liée à la délibération n°19-143 en date du 12 décembre 2019, concernant les modalités de la prestation paie assurée par le centre de gestion de Vendée, arrivera à son terme au 31 décembre 2023.

Le centre de gestion propose une nouvelle convention qui vise à assurer, pour le compte de la Commune de CUGAND, le traitement de la paie de ses agents de droit public relevant de la Fonction Publique Territoriale et des indemnités de ses élus.

Elle prévoit d'être conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, et se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 5 années, renouvellements inclus.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment de son article L452-40,
Considérant le besoin du service administratif de la mairie,

➤ *Il est proposé au Conseil municipal*

- D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention avec le centre de gestion de Vendée, selon les termes de la convention annexée,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires pour le financement de cette prestation.

➤ *Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :*

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand, le 21 décembre 2023

*Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON*



*Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND*





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-108 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Actuellement, un agent contractuel rattaché au service technique assure l'entretien des bâtiments de la commune à temps non complet. Son contrat se termine le 31 décembre 2023.

Cet agent donnant entière satisfaction et afin de pérenniser l'emploi il convient donc de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 17 heures 30 minutes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 085-218500767-20231221-DCM2023108-DE

➤ **Madame le Maire propose aux membres du Conseil**

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 17 heures 30 minutes à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent, et à signer les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au Budget, chapitre 012.

➤ **Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :**

Nombre de Votants	22
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	22

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

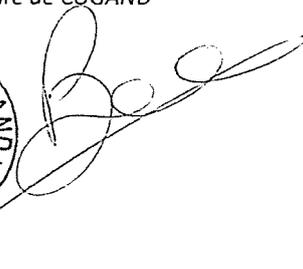
Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON



A Cugand, le 21 décembre 2023

Mme Cécile BARREAU

Maire de CUGAND





République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 085-218500767-20231221-DCM2023109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	20	22

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 décembre 2023

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 15 décembre 2023

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. : Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BARREAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à M. Marc PUICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

2023-109 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LE MAIRE – RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégation à Madame le maire, le Conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du 3 novembre au 14 décembre 2023 :

- De la création ou modification des régies comptables : Néant
- De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans : Néant
- De la signature de contrats d'assurance : Néant
- De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : Néant
- De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : Néant

➤ **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution**
 Mapa « Aménagement paysager Lotissement « Le Hameau du Paradis »

N° décision	Date	Entreprise	Objet du marché	Montant HT	Montant TTC
DEC2023-099	08/11/2023	JARDIN DECOR	Avenant n°2 Suppression espaces gazons, et espaces fleuries, rajout pas japonais et chemin calcaire	4 339,12 €	5 206,94 €

Mapa « Aménagement de la Maison des associations

N° décision	Date	Entreprise	Objet du marché	Montant HT	Montant TTC
DEC2023-102	24/11/2023	SARL BATIBOIS 49360 MAULEVRIER	Avenant n°1 Mise aux normes de sécurité et renforcement de la charpente	11 868,00 €	14 241,60 €

➤ **De la renonciation au droit de préemption urbain :**

N° décision	Date	NOM du propriétaire	ADRESSE A CUGAND	REF CADASTRALE
DEC2023-103	24/11/2023	Mme LHOMMEAU Laëtitia – M. RICHARD Romain	18 bis l'Ebaupin	AD 799-802-804-805-855
DEC2023-104	24/11/2023	M. Mme DURAND René	2 bis rue de la Herse	AL 76p
DEC2023-105	24/11/2023	Mme DUGAST Madeleine	21 bis rue des Gaudinières	AE 200
DEC2023-106	05/12/2023	M. LECLAIRE Benjamin, Mme ZIMMER Melinda	10 rue du Pont	AH 313 - 425
DEC2023-107	12/12/2023	M. DE CASTRO Johnny, Mme DURAND Sandra	9 bis l'Ebaupin	AD 862 - 863

➤ **De la délivrance de concessions de cimetière :**

N° décision	Date	Objet	Bénéficiaire
DEC2023-101	22/11/2023	Renouvellement concession NL 007 N°911	Mme SAVARIEAU Suzanne

- **De l'acceptation de dons ou legs :** Néant
- **De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 € :** Néant
- **De l'adhésion à des associations :** Néant
- **Demande des subventions :** Néant
- **Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux :**

N° décision	Date	Objet
DEC2023-100	16/11/2023	Dépôt Permis de Construire Préau Services Techniques

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance
 M. Adrien BARON



Mme Cécile BARREAU
 Maire de CUGAND